

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, Adjoins

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothee - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 608 701.89.00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 soit 608 701.89€ à l'article Article 002.01 – Excédent de fonctionnement reporté.

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 11 avril 2025.

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

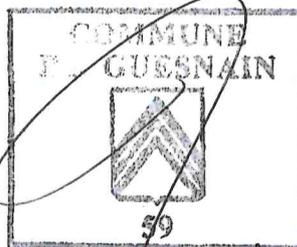
Chantal DELCAMBRE.

Delcambre

Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous-Préfecture de DOUAI le 18/04/2025 et publication le 18/04/2025

Le Maire,

Maryline LUCAS,



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 11 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 28 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 21
- Votants : 23 (dont 2 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald -TAIRA Marylène - FERMEN Claudine - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon, **Adjoint**

Messieurs et Mesdames PLANCKE Dorothée - SENEZ Jean-Pierre - LAMBERT Gaston - PILNIAK Alain - KAPOUN Jean-Jacques – KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, DUCATILLION Béatrice – BLANCHARD Perrine **Conseillers**

Absents ayant donné procuration

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame Maryline LUCAS
Monsieur EZAHOUID Mohamed à Madame AMADEI Corinne

Absents :

Madame MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore - Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame Chantal DELCAMBRE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 1 048 630.36 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 soit 1 048 630.36 € comme suit :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté

608 701.89 €

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 059-215902768-20250411-D8BISDU11042025-DE

SLOW

Article 1068 – Réserves

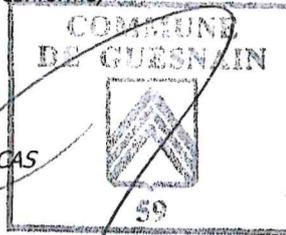
439 928.47 €

La présente délibération annule et remplace la délibération du 11/04/2025 transmis en sous-préfecture le 18/04/2025 identifiée D8DU11042025.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryliné LUCAS



Le Secrétaire de séance,

DELAMBRE Chantal